

# Plan d'aménagement local

**Projet de territoire  
de la Ville de Neuchâtel**

# Sommaire

<b>Préface</b>	3
<b>Le projet de territoire, c'est...</b>	4
Un cahier des charges de l'action publique	4
Une approche transversale	4
Une étape-clé du nouveau Plan d'aménagement local	4
<b>Les objectifs de croissance</b>	5
<b>La vision territoriale</b>	6
Une ville des proximités	6
Une ville durable	6
Une ville vivante	7
<b>Les images directrices</b>	9
<b>Renforcer les centralités</b>	11
Enjeux	11
Orientations stratégiques	12
<b>Stimuler l'activité économique</b>	17
Enjeux	17
Orientations stratégiques	18
<b>Requalifier les axes urbains majeurs</b>	22
Enjeux	22
Orientations stratégiques	23
<b>Franchir la pente</b>	27
Enjeux	27
Orientations stratégiques	28
<b>Vivre avec la nature</b>	32
Enjeux	32
Orientations stratégiques	33
<b>Vivre les lisières</b>	37
Enjeux	37
Orientations stratégiques	38
<b>Valoriser la rive</b>	41
Enjeux	41
Orientations stratégiques	42
<b>Conclusion</b>	45



# Préface

Au 1er janvier 2021, la nouvelle Commune de Neuchâtel, troisième ville de Suisse romande en termes de population, a repris les planifications et les projets urbanistiques conduits et développés par les communes de Corcelles-Cormondrèche, Neuchâtel, Peseux et Valangin avant la fusion. Une nouvelle dynamique territoriale est dès lors en marche et les projets, tant privés que publics, sont nombreux.

L'élaboration d'un nouveau Plan d'aménagement local (PAL) constitue un des défis majeurs en matière d'aménagement du territoire pour la commune fusionnée. En effet, cette planification implique un changement d'échelle qui vise à réunir les anciennes communes autour d'un projet partagé. Le PAL doit permettre d'assurer un développement équilibré du territoire à l'horizon 2040 et de renforcer la cohésion interne de la nouvelle entité.

Cette planification découle de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT), entrée en vigueur le 1er mai 2014, et du Plan directeur cantonal, approuvé par la Confédération en 2019. Notre démarche s'inscrit dans ce contexte et positionne notre commune en tant que centre urbain, chargé d'accueillir une partie de la croissance démographique et d'offrir les prestations propres à une ville de taille moyenne, au cœur d'une agglomération de plus de 90'000 habitant-e-s, la Région Neuchâtel Littoral.

La nouvelle commune est ainsi appelée, à travers son PAL, à effectuer des choix résolus en matière de développement urbain. Nous intégrons, sous l'angle territorial, les principes des politiques publiques conduites par notre Conseil, que ce soit en termes d'urbanisme, de mobilité, de logements, de développement économique et social, de culture, de préservation de la biodiversité, de développement durable, de changement climatique, de transition énergétique et de promotion de la vie locale.

Le projet de territoire, défini dans le cadre de ce document, fixe ainsi les priorités politiques du Conseil communal. Il constitue l'étape-clé d'élaboration du Plan d'aménagement local.

Il permettra de renforcer nos atouts et de dynamiser notre territoire, de façon à garantir le développement et la cohésion de notre ville. Il doit également nous permettre de répondre efficacement aux défis actuels et futurs.

Le Conseil communal  
Neuchâtel, le 27 septembre 2023

# Le projet de territoire, c'est...

## Un cahier des charges de l'action publique

Le projet de territoire, conçu comme un outil de pilotage à la fois stratégique et opérationnel du développement territorial de la commune, fixe les ambitions du Conseil communal et donne une forte lisibilité à son action. Il met en cohérence les politiques publiques sectorielles cantonales et communales à incidence territoriale, pour une période de 15 à 20 ans.

Le projet de territoire fixe les idées-forces et les orientations stratégiques propres à conduire son développement, en partenariat avec tous les acteurs concernés. Il constitue ainsi le cahier des charges de référence de l'action publique et l'outil d'aide à la décision pour assurer la continuité et la cohérence de l'action communale. La Ville de Neuchâtel exprime ainsi ses ambitions auprès du Canton et consolide sa position à l'échelle régionale et d'agglomération.

En outre, le projet de territoire se doit d'être souple et évolutif dans son application.

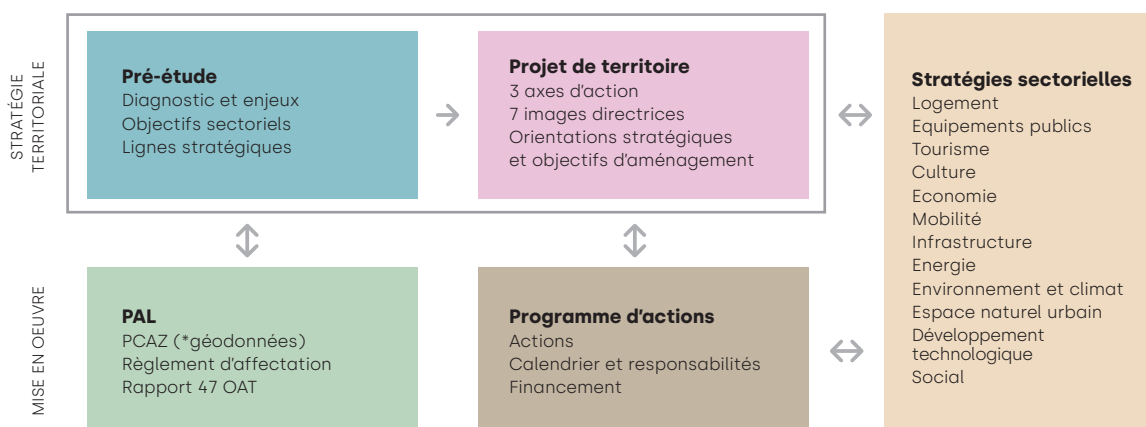
## Une approche transversale

Le projet de territoire a une vocation transversale. Il tient compte des différentes politiques publiques et stratégies sectorielles à incidence territoriale menées en parallèle par la Commune de Neuchâtel (cf. illustration). Son rôle n'est donc pas d'intervenir à l'intérieur des domaines politiques thématiques spécifiques tels que l'économie, le social, la culture ou la mobilité, dont plusieurs se dotent de stratégies ou de plans directeurs spécialisés.

Le projet de territoire se fonde sur trois axes d'action et se décline en sept images directrices. En considérant l'interdépendance des enjeux territoriaux, il constitue ainsi le fondement de la pesée des intérêts en matière d'aménagement communal.

## Une étape-clé du nouveau Plan d'aménagement local

Le projet de territoire constitue une étape-clé de l'élaboration du Plan d'aménagement local de la Ville de Neuchâtel. S'appuyant sur un diagnostic (pré-étude), il sera suivi du plan proprement dit et de son règlement d'application, définis à l'échelle de la parcelle, opposables aux tiers et de compétence du Conseil général. A l'image d'une feuille de route, un programme d'actions complète la démarche et définit la mise en œuvre opérationnelle des mesures prévues. Les différentes stratégies sectorielles sont définies et menées par la Ville dans le cadre général du PAL.



# Les objectifs de croissance

Dans le cadre de sa politique d'urbanisation, le Canton a pour objectif d'accueillir environ 200'000 habitant-e-s à l'horizon 2040, soit une croissance annuelle se situant entre 0.5 et 0.7% selon les régions. Même si ce niveau de croissance n'a plus été atteint ces dernières années dans le canton et dans une moindre mesure en ville de Neuchâtel, la production de logements actuelle ainsi que la dynamique retrouvée de notre Commune fusionnée permet d'entrevoir des perspectives réjouissantes de développement.

Dans ce contexte et en conformité avec le Plan directeur cantonal, la Ville de Neuchâtel ambitionne d'accueillir 6'000 habitants supplémentaires à l'horizon 2040, soit une croissance annuelle d'environ 0.7%. S'agissant des emplois, elle compte maintenir le ratio actuel entre emplois et habitant-e-s et attirer ainsi 5'000 emplois supplémentaires. Cette volonté doit permettre d'accueillir la croissance dans un centre urbain, en adéquation avec les politiques publiques visant un développement vers l'intérieur et une coordination avec les systèmes de mobilité.

A savoir que cette croissance peut être accueillie dans le cadre de la zone à bâtir existante. Les potentiels de développement actuels étant en effet importants, il n'est pas nécessaire de recourir à de nouvelles mises en zone à bâtir. L'objectif est d'assurer un développement du territoire ciblé sur des secteurs-clés. Leur densification devra intégrer des espaces publics accueillants, favoriser les interactions sociales et assurer les liens avec l'environnement naturel.

La Commune a la volonté de mettre en place une stratégie territoriale ambitieuse. En tant que capitale cantonale, Neuchâtel se doit d'assurer son rôle moteur de ville-centre et d'offrir des conditions intéressantes afin d'attirer de nouvelles habitantes et de nouveaux habitants et de développer de nouveaux emplois.

Par sa politique de domiciliation et du logement, la Ville de Neuchâtel entend maintenir et attirer des publics-cibles spécifiques, en particulier les familles, les chercheuses et les chercheurs et les étudiant-e-s, et répondre aux besoins croissants des seniors. Elle vise également à renforcer les conditions-cadres nécessaires à l'économie locale et à l'accueil de nouvelles entreprises. Ces différentes actions visent à encourager l'ancrage des habitants-es dans leurs lieux de vie et à garantir un tissu économique dynamique. Cette stratégie permet de limiter les flux importants de pendulaires, diminuant ainsi les besoins de mobilité individuelle motorisée.

Le projet de territoire cherche à anticiper les besoins de la population et des entreprises en termes de services, d'équipements publics et d'infrastructures. L'amélioration de la qualité de vie et résidentielle, la promotion d'une économie innovante et à haute valeur ajoutée, l'amélioration de l'offre de mobilité, la valorisation et la protection des paysages, de la nature et de l'environnement sont autant d'objectifs visant un développement harmonieux de la commune, en phase avec le scénario de croissance retenu.

# La vision territoriale

Le projet de territoire est illustré à travers une vision territoriale qui se fonde sur trois axes d'action :

- Une ville des proximités
- Une ville durable
- Une ville vivante

## Une ville des proximités

Afin d'accueillir la croissance souhaitée, la Commune entend se concentrer de manière ciblée sur les potentiels de développement que lui offre sa zone à bâtir, soit dans les centralités principales et le long des axes urbains majeurs.

Neuchâtel entend ainsi développer les centralités en tant que lieux d'accueil pour de nouveaux logements et de nouveaux emplois. Elle souhaite mettre ces centralités en réseau et les connecter aux principaux axes urbains qui structurent la ville par un système de mobilité performant. L'intensité urbaine de ces axes est quant à elle stimulée par une mutation progressive du tissu bâti, une requalification des espaces publics, une utilisation efficiente des mobilités et la promotion des circuits courts.

Dans le contexte régional, Neuchâtel compte plusieurs entreprises à forte valeur ajoutée, facteurs d'image importants pour la ville, l'agglomération et le canton. Elle bénéficie également d'équipements publics d'envergure, d'un rayonnement culturel et touristique de portée internationale et d'une future ligne directe RER vers les Montagnes neuchâteloises. La promotion de ces atouts doit être soutenue de manière continue, afin de renforcer son rôle de centre régional, en partenariat avec la Région Neuchâtel Littoral et le Réseau urbain neuchâtelois.

À l'échelle de la Suisse romande, Neuchâtel est proche des différents centres urbains et bien intégrée dans le réseau ferroviaire et autoroutier du Pied du Jura et de l'axe Zurich-Genève. Il s'agit de capitaliser sur cette situation stratégique afin de stimuler son développement économique et d'affirmer sa position sur le réseau national, transfrontalier et international, particulièrement nos rapports à l'Europe, fondamentaux au niveau de la population, de la culture, des exportations et échanges économiques et du domaine de la formation, de la recherche et de l'innovation.

## Une ville durable

Neuchâtel ambitionne de renforcer la place de l'humain et de la nature dans son développement urbain. Celui-ci est orienté sur des secteurs-clés, en valorisant les espaces naturels, ouverts et peu denses, et en favorisant les interactions entre la ville, le lac, les vignes et les forêts. Il s'agit ainsi de développer les continuités végétales, paysagères et écologiques à travers le milieu bâti, structurées selon une trame verte (réseaux écologiques) et une trame bleue (cours d'eau), favorisant la biodiversité et réduisant les îlots de chaleur.

En outre, la situation exceptionnelle de Neuchâtel, située à flanc de coteaux, permet d'offrir des dégagements visuels vers le grand paysage, qui participent à l'image de marque de la ville et de sa région. Il s'agit d'en tirer parti de manière affirmée et de promouvoir ces qualités paysagères, aussi bien depuis la ville que depuis l'extérieur (lac, train).



Les lieux de vie et les quartiers doivent être connectés par des infrastructures performantes (mobilité, équipements, chauffage à distance, énergies) et mis en réseau afin de créer un maillage fort d'espaces publics et d'espaces naturels. Ce réseau assure la cohérence du territoire, favorise la qualité de vie et la santé de la population et participe de la résilience du territoire au changement climatique. L'adaptation au changement climatique passe également par la durabilité du bâti et la préservation des ressources. En outre, la Ville de Neuchâtel entend renforcer son autosuffisance énergétique, en gagnant en efficacité dans sa consommation et en développant la production et l'usage d'énergies renouvelables et locales.

En matière de mobilité, l'ambition est de mettre en place une stratégie de report modal ciblée sur les mobilités douces et les transports publics, afin de réduire les nuisances liées au trafic motorisé (bruit, pollution, encombrement de l'espace public, sécurité), tout en répondant aux enjeux liés au stationnement. L'accessibilité des différents lieux de la ville pour les habitant-e-s, pour les entreprises et pour toute personne visitant notre ville doit en outre être assurée.

## **Une ville vivante**

Développer une communauté urbaine vivante et stimulante implique l'inclusion de toutes les personnes qui la compose ainsi que la stimulation d'une large participation démocratique. La densité du tissu associatif de la société civile et les assemblées citoyennes sont des atouts précieux pour promouvoir la cohésion sociale sur tout le territoire communal et notamment la vie locale à l'échelle des quartiers afin d'en favoriser les différents usages et de renforcer le potentiel d'appropriation des espaces par la population. Ces lieux sont complémentaires des centralités principales et peuvent accueillir des équipements, des activités et des services liés à la vie de quartier.

Il s'agit en particulier de répondre aux besoins en matière d'accueil extra-familial, de permettre le déploiement de commerces et de services de proximité et de stimuler le développement d'une dynamique sportive, culturelle et socioculturelle. De nouveaux lieux de rencontre tels que des places, des jardins publics, des îlots de fraîcheur ou des édicules sont à proposer à la population afin de promouvoir l'animation des quartiers. Ces offres encouragent les différents usages de l'espace public, favorisant ainsi les interactions et la mixité sociale, l'intégration interculturelle et intergénérationnelle.

Les espaces publics ont une fonction essentielle de liant au sein de la ville, notamment en tant qu'espace culturel urbain. Leur utilisation est encouragée grâce à des aménagements accueillants (mobilier urbain, végétalisation, animations, etc.), adaptés aux différents usages et ouverts à toutes et tous. Leur mise en réseau à l'échelle de la ville est renforcée et valorisée, en particulier par la mobilité douce et les transports publics.

Les centralités de quartier représentent des lieux de rencontre essentiels qui font qu'une ville soit agréable à vivre. Ces lieux, accessibles à toutes et tous, peuvent revêtir différentes fonctions. Ils doivent en particulier permettre aux citoyen-ne-s de développer des projets rassembleurs et de favoriser ainsi le vivre-ensemble.



**PAL - Projet de territoire**  
Vision territoriale

Echelle : 1:20'000  
Date : 27.09.2023

**Renforcer les centralités**

- Coeur de ville
- Centralité principale
- Centralité de quartier

- Gare
- - - Nouvelle ligne de transport public

**Stimuler l'activité économique**

- Zone d'activité économique
- ★ Friche industrielle
- ♥ Site d'intérêt touristique

**Requalifier les axes urbains majeurs**

- Axe urbain majeur et place urbaine
- + ○ + Jonction autoroutière - guidage transport individuel motorisé
- P+R Parking relais
- - - Liaison de mobilité douce

**Franchir la pente**

- Rue diagonale
- - - - ○ Funiculaire
- Ascenseur public
- Passerelle

**Vivre avec la nature**

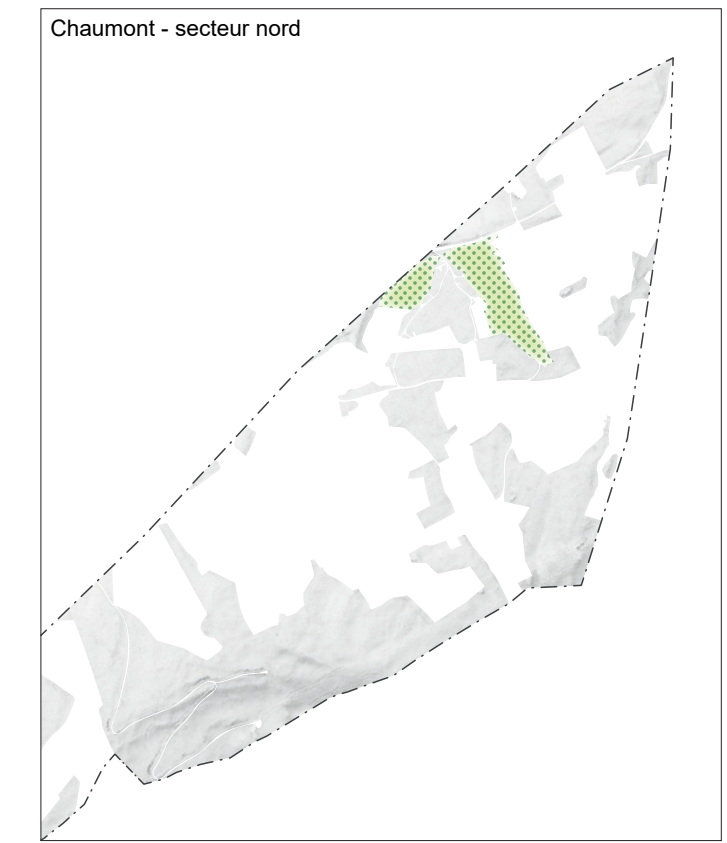
- Quartier à dominance verte
- - - Réseau biologique
- 🌳 Nouveau parc et espace vert public
- Espace des rives

**Vivre les lisières**

- Quartier de la lisière
- ⤵ Porte d'entrée principale dans la forêt

**Valoriser la rive**

- - - Nouvelle ligne de transport public performante
- 🚶 Halte de cabotage





## Les images directrices

Le projet de territoire est décliné en sept images directrices. Chacune d'entre elles expose les principaux enjeux traités et fixe une série d'orientations stratégiques, qui, selon les cas, sont spécifiées par secteurs.







1

# Renforcer les centralités

Accueillir l'essentiel de la croissance dans les différentes centralités et les affirmer en tant que lieux de vie et d'échanges offrant des logements, des activités économiques et socioculturelles ainsi que des équipements publics, des services et des commerces de proximité.



Esquisse : Renforcer les centralités

## Enjeux

La Ville de Neuchâtel se concentre prioritairement sur le potentiel de développement que lui offre sa zone à bâtir existante. Cette dernière est suffisante pour atteindre l'objectif de croissance de 6'000 habitant-e-s et 5'000 emplois supplémentaires à l'horizon 2040. En d'autres termes, la création de nouvelles zones à bâtir n'est pas nécessaire. Il est dès lors essentiel d'identifier les lieux propices pour accueillir cette croissance et densifier les secteurs les mieux adaptés pour assurer un développement cohérent du territoire.

L'accueil de nouveaux habitant-e-s nécessite d'anticiper les besoins en logements, services, espaces de délasserment, équipements publics (culturels, sportifs, associatifs) et infrastructures (route-accès, réseaux d'énergie et de distribution d'eau, assainissement et épuration, etc.) pour assurer les prestations d'une ville-centre et garantir un cadre de vie de qualité. Les besoins futurs en structures pré- et parascolaires, écoles, infrastructures sportives et réseaux ont été évalués et sont pris en compte dans les orientations stratégiques. A ce titre, le domaine de la santé nécessite une attention particulière, compte tenu du besoin avéré d'augmenter les infrastructures médicales et le nombre de prestataires (médecine de proximité).

La présente image se concentre principalement sur le développement des centralités. Les zones d'activités et mixtes font l'objet d'un chapitre spécifique (cf. chap. « Stimuler l'activité économique »).

## Orientations stratégiques

Le développement des centralités est poursuivi en favorisant des espaces publics attractifs et en tenant compte du patrimoine architectural, culturel, historique, naturel et paysager. Il est coordonné avec la réalisation et l'extension des réseaux d'équipements, en particulier celui du chauffage à distance.

Afin de favoriser l'échelle de proximité, de privilégier les circuits-courts et de renforcer l'animation des quartiers, la mixité entre logements et activités est recherchée. Il s'agit en outre de développer des équipements publics (bibliothèques, locaux pour artistes, locaux de quartiers, écoles, préaux, structures parascolaires, salles de sport, lieux culturels), des services et des commerces de proximité. L'accès aux besoins de première nécessité (boulangerie, épicerie, pharmacie, cabinet médical, etc.) est dans ce cadre prioritaire, particulièrement dans le domaine de la santé avec la nécessité de développer des installations en suffisance et de renforcer la médecine de proximité dans les zones mixtes et d'utilité publique.

Le parc immobilier résidentiel (notamment les coopératives, les logements d'utilité publique et les PPE) est développé prioritairement au sein des centralités. Il favorise la cohésion et la mixité sociale et répond aux besoins et aux aspirations des différents ménages, en particulier les familles, les personnes actives dans la recherche et l'innovation, les étudiants ainsi que les « seniors » (EMS, appartements avec encadrement).

Du point de vue de la mobilité, les centralités sont mises en réseau par **les axes urbains majeurs et secondaires** ainsi que par **les lignes ferroviaires**. L'augmentation de la fréquence, voire la création de **nouvelles lignes de transports publics** et de **nouvelles gares** sont prévues pour renforcer la desserte de ces secteurs. Les réseaux de mobilité douce sont également développés ou complétés.

Quatre typologies de centralités ont été mises en évidence, en fonction de leurs caractéristiques urbaines, soit :

- Le cœur de ville
- Les centralités principales
- Les centralités de quartier
- Les micro-centralités

Les trois premières typologies sont déclinées et spatialisées ci-après. Les micro-centralités, présentes en de nombreux lieux du territoire, participent de manière générale à l'identité et à l'animation des quartiers. Leur développement est poursuivi à travers la requalification d'espaces publics généreux et de places de quartier conviviales (ambiance, végétation, aménagements, mobilier, œuvres d'art « repères »).

- > Le **cœur de ville** possède un rayonnement supra-régional. Il est composé de trois secteurs : la gare centrale, le quartier de l'innovation, sports et formation et le centre historique. L'objectif est de renforcer les liens fonctionnels entre ces trois secteurs dans le but d'accroître son attractivité résidentielle, économique et touristique.

### **Gare Centrale**

- Affirmer la gare centrale de Neuchâtel comme porte d'entrée depuis le réseau national de transports publics et renforcer son rôle d'interface multimodale entre les réseaux de transports publics régionaux et urbains.
- Assurer une densification qualitative des potentiels existants du tissu bâti pour l'accueil de logements et d'activités tertiaires à haute valeur ajoutée.

### **Quartier de l'innovation, des sports et de la formation**

- Positionner le quartier de l'innovation en tant qu'entrée est de la ville et assurer une forte densité d'emplois tertiaires à haute valeur ajoutée (formation, innovation, recherche & technologie, santé).
- Densifier le secteur du port du Nid-du-Crô en lien avec les activités économiques et de recherche et le développement des activités nautiques et portuaires.
- Développer le sud du secteur de Pierre-à-Mazel pour y accueillir des infrastructures sportives, de loisirs et de santé.

### **Centre historique**

- Maintenir et promouvoir les logements au centre-ville.
- Préserver le patrimoine du centre historique et assurer les liaisons de mobilité douce avec les rives du lac.
- Développer les activités commerciales dans les rez-de-chaussée et les services aux premiers niveaux des bâtiments, tout en renforçant l'attractivité des espaces publics.
- Repenser l'usage de la place Pury et de la rue du Seyon en zone piétonne et déplacer l'interface de transports publics vers la place Numa-Droz.
- Maintenir l'attractivité pour la vie culturelle et le tourisme en renforçant les liens entre le centre historique et la tour des Prisons (projet de la Tour du fantastique), la bibliothèque de la ville, le collège latin et la Collégiale.

- > Les **centralités principales**, en complément au cœur de ville, participent au rayonnement régional de Neuchâtel. Elles se caractérisent par une densité d'habitant-e-s et d'emplois importante et une offre diversifiée en équipements et services.

### **Peseux**

- Développer le secteur des Chapons en un quartier mixte, renforcer les activités commerciales et compléter l'offre en équipements publics, notamment par la réalisation d'une salle omnisports.
- Valoriser la centralité de Peseux en assurant les liaisons de mobilité douce entre le centre historique et les rue James-Paris et Ernest-Roulet.

### **Serrières**

- Développer le plateau de la gare de Serrières en un quartier mixte accueillant des logements et des activités, en complémentarité du pôle administratif du secteur de Tivoli nord.
- Créer un pôle de gare attractif en améliorant l'accessibilité au plateau depuis l'axe du Clos-de-Serrières / Tivoli, la gare des Deurres, le secteur de Beauregard et le secteur de Vauseyon.
- Connecter les différents niveaux topographiques que sont le vallon, l'axe Clos-de-Serrières / Tivoli et le plateau de la gare pour créer une centralité cohérente et fonctionnelle.
- Cultiver l'identité du vallon en lien avec sa tradition industrielle et développer des activités à haute valeur ajoutée (innovation, recherche & technologie).

### **Portes-Rouges - Mail**

- Densifier le secteur aux abords du pont du Mail en cohérence avec les aménagements de la ligne directe RER et de l'avenue des Portes-Rouges.
- Améliorer les traversées piétonnes nord-sud avec les quartiers adjacents et développer une connexion de mobilité douce avec les centres scolaires et universitaires le long du pont du Mail.



- > Les **centralités de quartier** possèdent un rayonnement local ; elles favorisent les échanges et les rencontres sociales et contribuent à l'identité propre de chaque quartier.

#### **Corcelles-Cormondrèche**

- Préserver l'identité des deux bourgs et mettre en valeur leurs caractéristiques patrimoniales.
- Améliorer la liaison entre les bourgs de Corcelles et Cormondrèche par la valorisation des équipements publics existants et la requalification des espaces publics (rue de la Croix, carrefour Préels-Soguel).

#### **Gare de Corcelles-Peseux**

- Créer un pôle de gare attractif dense et mixte, tout en assurant les connexions au quartier environnant par la mobilité douce.
- Souligner la centralité par l'implantation d'un bâtiment-repère.

#### **Gare des Deurres**

- Développer un pôle de gare dense et mixte complémentaire avec la centralité principale de Peseux en assurant une part d'activités artisanales compatibles avec le logement.
- Souligner la centralité par l'implantation d'un bâtiment-repère.
- Assurer les connexions avec la voie de mobilité douce « la Ficelle ».

#### **Valangin**

- Mettre en valeur le cœur du bourg en profitant de son potentiel touristique et naturel en requalifiant la traversée du centre et les espaces ouverts paysagers (bords du Seyon, prairie face au château).
- Garantir les services et commerces de proximité.

#### **La Rosière**

- Renforcer le caractère de centralité du quartier par le réaménagement de son espace central.
- Promouvoir les services et les activités de proximité.

#### **Les Acacias / Denis-de-Rougemont**

- Renforcer la centralité du quartier et ses connexions avec le site de Pierre-à-Bot.
- Réaménager les espaces publics et promouvoir les services et les activités de proximité.

#### **Cadolles**

- Renforcer la structure urbaine aux abords du giratoire (Verger-Rond – Les Cadolles) en densifiant le tissu bâti et en assurant une mixité entre logements et activités.
- Garantir le maintien des caractéristiques naturelles et paysagères au nord du site et garantir les continuités végétales en direction du secteur de Charles-Knapp.

#### **Monruz**

- Créer une nouvelle halte ferroviaire afin d'accompagner le développement du secteur.
- Souligner la centralité par l'implantation d'un bâtiment-repère et réaménager les espaces de circulation en espaces publics attractifs.
- Assurer une continuité végétale entre la colline du Mail, le parc « Nature en ville » et la forêt lacustre du Laténium.

#### **La Coudre**

- Renforcer la cohérence urbanistique, architecturale et paysagère du quartier.
- Mettre en valeur la substance historique de la place du funiculaire et qualifier la place.
- Améliorer les traversées piétonnes et sécuriser l'accès aux écoles.

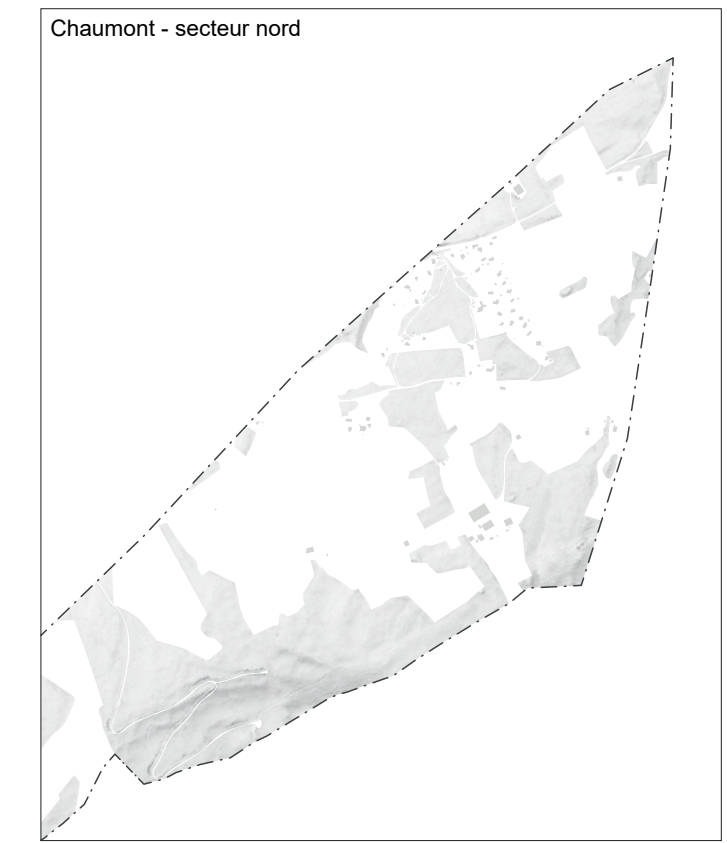
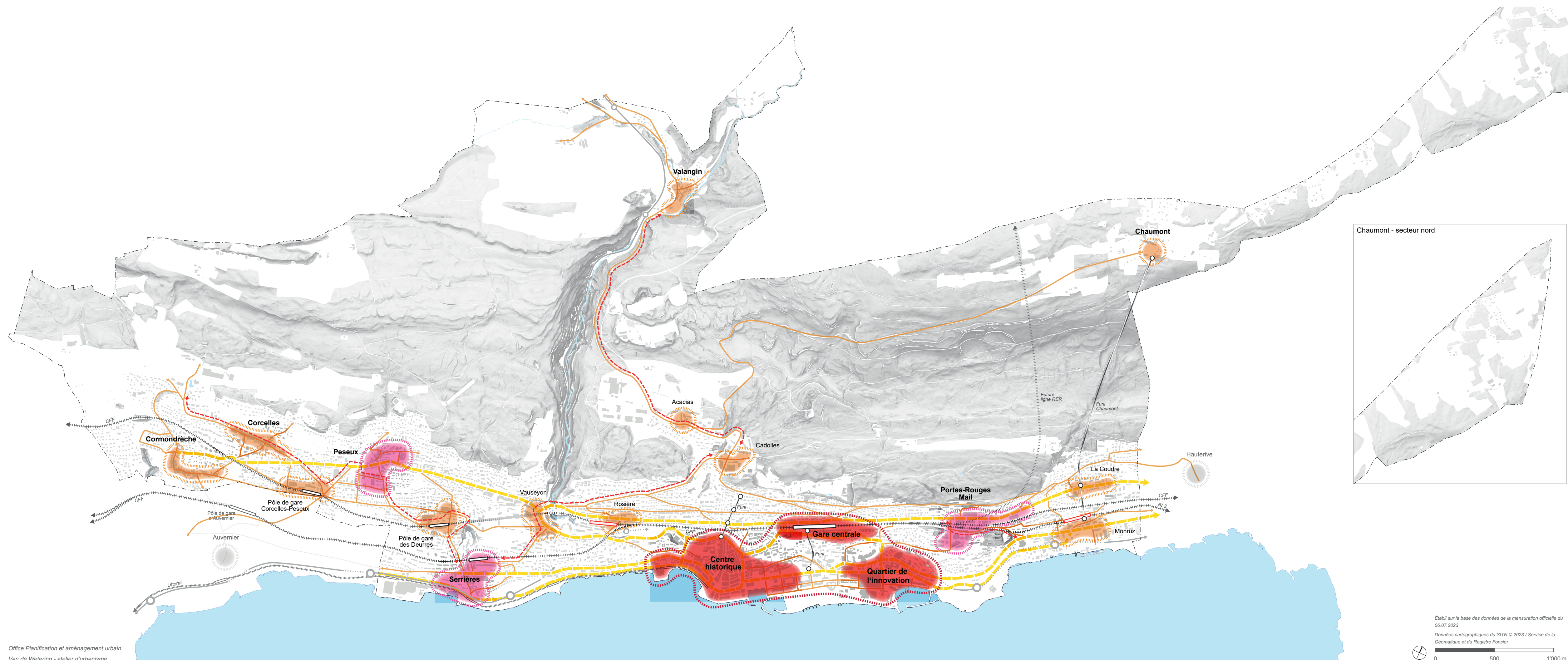
#### **Chaumont**

- Renforcer le potentiel touristique et la qualité des espaces publics autour de la station du funiculaire en cherchant un équilibre avec les valeurs paysagères et naturelles des lieux.



**PAL - Projet de territoire**  
**Renforcer les centralités**

Echelle : 1:20'000  
Date : 27.09.2023



- Coeur de ville
- Centralité principale
- Centralité de quartier
- Axe urbain majeur
- Axe secondaire
- Gare existante / à créer
- Nouvelle ligne de transport public
- Jonction autoroutière

Établi sur la base des données de la mensuration officielle du 06.07.2023  
Données cartographiques du SITN © 2023 / Service de la Géomatique et du Registre Foncier







2

## Stimuler l'activité économique

Maintenir et renforcer les activités industrielles et artisanales au sein des zones d'activités économiques existantes et développer des zones mixtes pour stimuler les emplois à forte valeur ajoutée.



Esquisse : Stimuler l'activité économique

### Enjeux

En ville de Neuchâtel, le tertiaire représente plus de 80% des emplois contre moins de 20% pour le secondaire. Ce contraste, observé dans la plupart des villes, s'explique par une concurrence importante du secteur tertiaire qui dispose de ressources financières plus élevées et qui peu à peu chasse les activités industrielles en périphérie. Cet écart continue à se creuser avec une perte d'environ 1% par an dans le secteur secondaire en raison de la réaffectation des zones d'activités en quartiers d'habitation et mixtes.

Les emplois dans l'économie productive sont pourtant essentiels à la mise en œuvre d'une politique de domiciliation active afin d'attirer de nouvelles habitantes et de nouveaux habitants. En effet, ces emplois attirent des ménages ayant des besoins spécifiques en termes de biens et services (économie résidentielle). De nouveaux emplois sont ainsi créés et attirent à leur tour plus d'habitant-e-s. Il en résulte ainsi une dynamique économique vertueuse.

Au sein du secteur tertiaire, les emplois liés à la recherche et la haute technologie tendent à croître à proximité du centre-ville et forment ainsi des clusters à forte valeur ajoutée. A contrario, l'augmentation de l'e-commerce fait peser un risque de perte de diversité des commerces de détail et de proximité au sein des centralités et plus particulièrement dans le centre historique.

Par ailleurs, la ville concentre plusieurs sites touristiques d'importance qui participent à son attractivité économique à l'échelle de la région Jura & Trois-Lacs. Les conditions-cadres (affectation, accueil et équipement, signalétique, etc.) des sites de la commune sont adaptées dans la révision du PAL.

Concernant le secteur primaire, ce dernier reste stable avec une centaine d'emplois à l'échelle de la commune. Ses apports sont multiples : il participe à l'activité économique, à l'entretien du paysage et au maintien des réseaux écologiques.

## Orientations stratégiques

- En 2020, la commune de Neuchâtel compte près de 36'000 emplois (28'000 EPT), soit un ratio entre emplois et habitants de plus de 0.8. L'objectif est de maintenir cette attractivité économique à l'horizon 2040 en accueillant 5'000 emplois supplémentaires. Dans ce cadre, il est primordial de répondre aux besoins diversifiés des secteurs primaire, secondaire et tertiaire en créant des conditions d'accueil adaptées à chacun d'entre eux.
- Les zones agricoles et viticoles sont maintenues et préservées. Aucun projet de développement urbain sur ces zones n'est prévu.
- Les **zones d'activités économiques (ZAE)** sont destinées principalement au secteur secondaire avec une faible proportion de services complémentaires (bureaux, vente). Certaines d'entre elles sont toutefois spécialisées dans les **activités à haute valeur ajoutée**, comme le quartier de l'innovation. Le développement de ce type d'activités est fortement soutenu à l'échelle de la ville.

Les ZAE existantes sont conservées et leur potentiel de développement est maximisé par la mobilisation des réserves et des possibilités de densification. Les friches industrielles constituent ainsi de bonnes opportunités pour des requalifications. Les plans d'équipement sont conçus dès l'identification d'un développement des ZAE et les réseaux d'infrastructures sont renforcés afin de répondre à la demande en énergie. Le développement des ZAE est par ailleurs intégré au contexte naturel et paysager dans lequel elles s'inscrivent, particulièrement lorsqu'elles se situent en lisière de forêt ou au bord du lac.

Caractérisées par des mouvements de trafic élevés, les connexions au **réseau de transports publics** (gares, arrêts de bus) et au **réseau de transports individuels motorisés**, notamment les **jonctions autoroutières**, doivent être renforcées pour une meilleure gestion des flux de marchandises et de personnes. La mutualisation des espaces logistiques permet également de limiter l'impact du trafic.

Les déplacements des employés entraînent également des flux importants qui ont des impacts sur la qualité des zones. La mutualisation du stationnement, la connexion des transports publics aux plateformes multimodales et aux **parking relais** ainsi que le développement des mobilités douces sont favorisés.

### **Quartier de l'innovation**

- Assurer une haute densité d'emplois tertiaires à haute valeur ajoutée (innovation, recherche et technologie et santé) dans le secteur CSEM-Microcity et Pierre-à-Mazel nord.
- Assurer les possibilités de développement des acteurs majeurs (université, hôpital, HE-Arc, CSEM, Microcity, entreprises innovantes) et développer des synergies avec les start-up.
- Densifier le secteur de Pierre-à-Mazel sud pour y accueillir des infrastructures sportives, de loisirs et de santé.

### **Les Vernets**

- Développer la zone d'activités dans les limites de la zone à bâtir.
- Requalifier l'entrée de localité autour du giratoire en maintenant les usages et activités existants.

### **Pierre-à-Bot**

- Développer les activités artisanales, de production et à haute valeur ajoutée (recherche et développement) par la mobilisation des réserves foncières disponibles.



#### **Cuvette de Vauseyon**

- Développer un quartier d'activités dédié à l'artisanat et aux PME.
- Réaffecter la halte ferroviaire et la connecter au réseau de mobilité urbain pour renforcer la desserte en transports publics.

#### **Quai Jeanrenaud**

- Développer le secteur comme pôle de recherche et de production avec de l'activité au niveau du quai Jeanrenaud et du logement au niveau de la rue du Clos-de-Serrières.
- Renforcer le site en tant qu'entrée de ville (traitement des fronts et des espaces urbains).
- Coordonner le développement du secteur avec le port de Serrières.

#### **Secteur des Mulets**

- Renforcer le site avec une prédominance d'activités économiques et artisanales.
- Améliorer la visibilité du site, en particulier depuis le pont du Mail avec un bâtiment-repère.

#### **Valangin**

- Développer les sites en zones d'activités artisanales de petite échelle en entrée de localité.

- > Les **zones mixtes** proches des pôles de gares, des centralités et le long des axes urbains majeurs bénéficient d'une très bonne accessibilité et doivent à ce titre être valorisées et densifiées. La mixité entre le logement et les activités permet de renforcer l'animation et la vitalité des secteurs. C'est la raison pour laquelle une part minimum d'activités est assurée dans ces zones. Les petites activités artisanales et industrielles peu gênantes et compatibles avec le logement (menuiserie, imprimerie, réparation, activités créatives, etc.) doivent pouvoir s'y développer à prix abordable.

#### **Le vallon de la Serrière**

- Mettre en valeur la diversité des activités présentes et renforcer le rayonnement économique du vallon par de nouvelles activités de type innovation, recherche & développement.
- Développer des activités industrielles et artisanales dans le secteur des « Abattoirs ».

#### **Prébarreau - Ecluse**

- Renforcer l'activité économique et développer le site en respectant sa trame historique.
- Améliorer la visibilité du site avec un bâtiment-repère, en lien avec l'entrée du tunnel.

#### **Les Chapons**

- Renforcer les activités commerciales par le développement d'un quartier mixte.

#### **Monruz**

- Développer le secteur de Monruz ouest avec une prédominance d'activités économiques à vocation artisanale et industrielle, compatibles avec des logements.

#### **Portes-Rouges, les Draïzes**

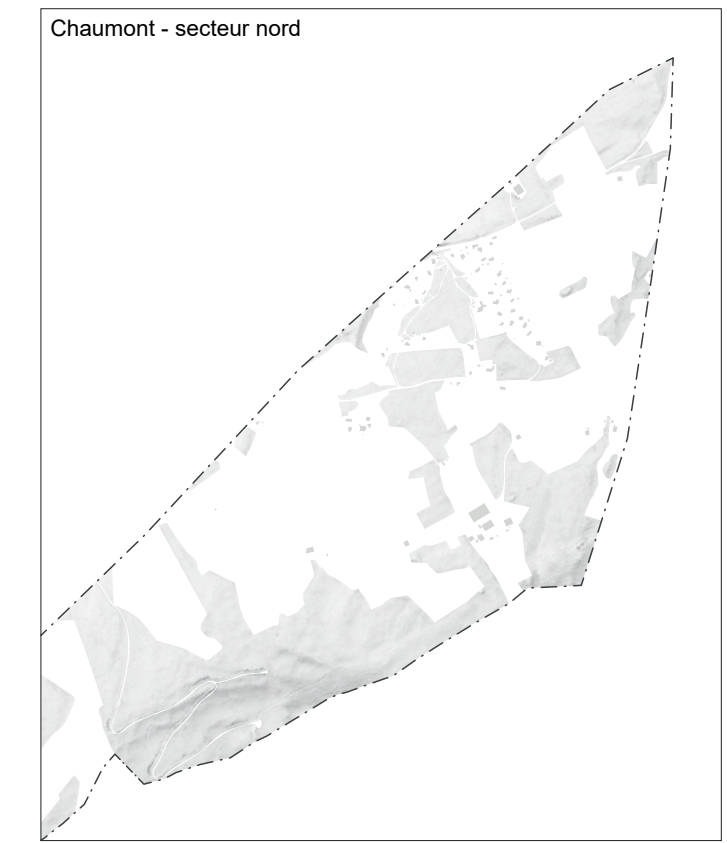
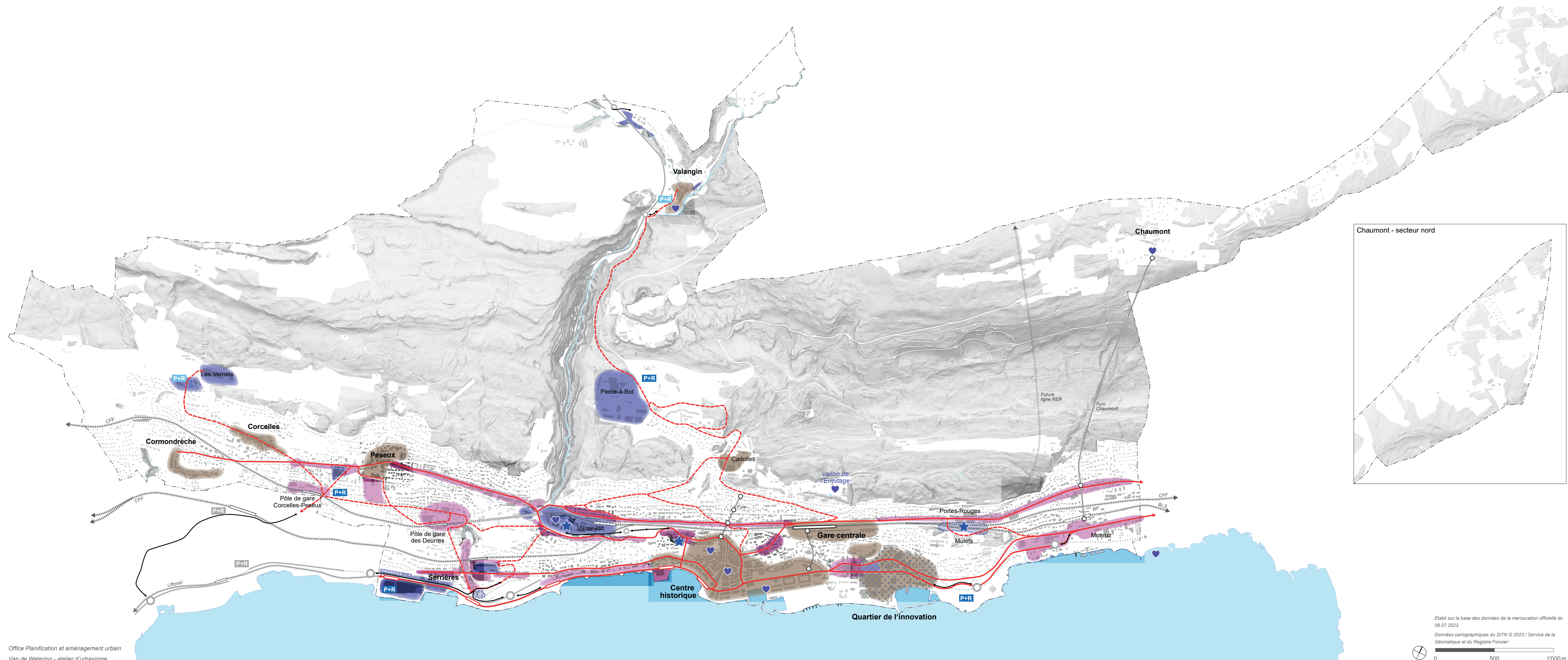
- Poursuivre le développement des activités commerciales, industrielles et artisanales, complémentaires aux projets de logements.

- > Les sites d'intérêt touristique sont renforcés à l'échelle communale ainsi qu'à l'échelle de la région Jura & Trois-Lacs. Leur accessibilité est assurée par des liaisons pédestres et cyclables continues et par la mise en place d'une signalétique. Dans ce cadre, le centre historique de Neuchâtel, la Collégiale, le lac et ses rives ainsi que le Vieux Port sont valorisés en un ensemble touristique. De plus, le Château et le bourg de Valangin, le site de Chaumont, le Jardin botanique, les sites Palafittiques-UNESCO et les musées sont valorisés dans le cadre d'une vision régionale de l'offre touristique.



**PAL - Projet de territoire**  
Stimuler l'activité économique

Echelle : 1:20'000  
Date : 27.09.2023



- Zone d'activité économique existante / projetée
- Fiches industrielles
- Zone mixte
- Quartier de l'innovation
- Activité tertiaire prédominante
- Réseau de transport public et de transport individuel motorisé sur axe urbain majeur / sur axe secondaire
- Jonction autoroutière et accès transport individuel motorisé
- Parking relais existant / nouveau
- Site d'intérêt touristique

Établi sur la base des données de la mensuration officielle du 06.07.2023  
Données cartographiques du SITN © 2023 / Service de la Géomatique et du Registre Foncier







3

## Requalifier les axes urbains majeurs

Requalifier les axes majeurs de la ville et calibrer les opérations de densification et les équipements en fonction des particularités du tissu urbain.



Esquisse : Requalifier les axes urbains majeurs

### Enjeux

Avec une aire urbaine de plus de neuf kilomètres de long pour moins d'un kilomètre de large et une dénivellation de 250 mètres, Neuchâtel est une ville linéaire structurée par des axes urbains majeurs. Ces derniers garantissent un territoire de proximité en desservant les différents quartiers de la ville. En tant que support principal de la mobilité et caractérisés par une certaine mixité de logements et d'activités, les axes urbains majeurs sont les artères de vie de la ville.

Ces axes sont utilisés principalement par le trafic de transit qui provoque de fortes nuisances au niveau de la qualité de l'air et du bruit. Ils sont par ailleurs relativement étroits, réduisant ainsi la fluidité des transports publics et générant des problèmes de sécurité pour les usagers (mobilité douce). Le manque de place rend également difficile le développement d'espaces publics de qualité et de lieux de vie conviviaux.

## Orientations stratégiques

- › Une densification est recherchée le long des principaux axes urbains majeurs. Les opérations urbaines, bien intégrées au tissu urbain existant, sont réalisées par séquences et visent notamment la première profondeur du bâti. Elles s'accompagnent d'un apaisement du trafic et d'une requalification de l'espace-rue favorisant la qualité de vie des habitants. Selon les situations, elles intègrent des aménagements en faveur de la mobilité douce et/ou des transports publics, des lieux de séjour et une arborisation renforcée.

Dans cette perspective, des **places urbaines** attractives sont aménagées aux **carrefours** entre les axes et les rues qui s'y connectent et peuvent être soulignées par l'implantation d'un bâtiment-repère. L'intensité urbaine des axes est également renforcée par l'activation des rez-de-chaussée. Les bâtiments sont implantés en **fronts urbains discontinus** de sorte à garantir des ouvertures visuelles sur le lac et les quartiers.

### **Axe Cormondrèche - Vauseyon**

- Aménager l'axe en différentes séquences d'espace-rue et de places comprenant la rue des Préels, l'avenue Soguel, la traversée de Peseux et la rue des Draizes.

### **Axe Portes-Rouges - La Coudre**

- Densifier le nord de l'avenue des Portes-Rouges et élargir l'espace dédié à la mobilité douce et à la végétalisation.
- Requalifier la rue de la Dîme pour renforcer le caractère d'espace public de proximité et son appropriation par les habitants et les usagers du quartier.

### **Axe Serrières - centre historique**

- Renforcer la centralité de Serrières par la valorisation de l'axe Clos-de-Serrières - Tivoli.
- Valoriser le caractère patrimonial végétal et bâti (murs de vigne, bâtiments historiques) le long de l'axe.

### **Axe Maladière - Monruz**

- Poursuivre les réaménagements urbains entrepris à la rue de la Maladière et à la route des Gouttes-d'Or en direction du cœur de ville.

- › La densification des axes est réalisée en parallèle à la réduction du **trafic individuel motorisé** (TIM). Pour ce faire, le report modal (transports publics et mobilité douce) est favorisé et le TIM interne, de transit et d'échange (stratégie **parking relais**) est réduit et **guidé sur le réseau routier principal vers les jonctions autoroutières**.

### **Peseux, Serrières, Cœur de ville, Pierre-à-Bot, Maladière, Portes-Rouges**

- Guider le transport individuel motorisé (TIM) vers les jonctions autoroutières.

### **Vernets, Valangin et Corcelles**

- Compléter le système de mobilité par la réalisation de P+R et par des dessertes en transports publics supplémentaires avec une cadence de qualité.

- > Les axes urbains majeurs sont apaisés afin de faciliter les déplacements en transports publics et de sécuriser les cheminements piétons et vélos. Dans ce cadre, des **liaisons de mobilité douce** alternatives sont définies et connectées avec les axes urbains pour créer un réseau de desserte efficient.

**Axe Fornachon - Tombet**

- Développer l'avenue Fornachon, la rue du Tombet et l'avenue Edouard-Dubois comme axes dédiés prioritairement aux mobilités douces.
- Valoriser la continuité des parcours de mobilité douce en direction de la rue des Poudrières et la rue de Saint-Nicolas.

**Axe Poudrières - Parcs - Vauseyon**

- Relier la rue des Parcs à la rue des Poudrières en assurant une liaison de mobilité douce à travers la cuvette de Vauseyon.
- Développer le giratoire de Vauseyon en une interface multimodale et sécuriser les liaisons de mobilité douce.

**Corcelles - Cormondrèche**

- Prolonger « la Ficelle » en direction de la gare des Deurres.








**Itinéraires de mobilité douce intercommunaux**

- Relier les communes du Littoral par des axes régionaux de mobilité douce (la Forestière, la Bucolique, la voie verte et la Lacustre).
- Relier le Val-de-Ruz par une ou plusieurs liaisons cyclables attractives.




**PAL - Projet de territoire**  
**Requalifier les axes urbains majeurs**

Echelle : 1:20'000  
Date : 27.09.2023

-  Axe urbain majeur / ligne de transport public / mobilité douce
-  Carrefour (place urbaine)
-  Front urbain discontinu
-  Densité dans la première profondeur du bâti
-  Liaison de mobilité douce existante / à créer
-  Jonction autoroutière - guidage transport individuel motorisé
-  Parking relais existant / nouveau



Établi sur la base des données de la mensuration officielle du 06.07.2023  
Données cartographiques du SITN © 2023 / Service de la Géomatique et du Registre Foncier









## Franchir la pente

Relier le lac, la forêt et les crêtes par des liaisons performantes de mobilité douce et de transports publics et tirer parti des vues et percées sur le grand paysage.



Esquisse : Franchir la pente

### Enjeux

La topographie particulière du territoire communal, marquée par une forte pente, offre une relation visuelle et physique singulière avec le lac de Neuchâtel, la chaîne du Jura et des Alpes. Située à flanc de coteaux, elle offre des dégagements visuels qui participent à l'image de marque de la ville. Le portrait qu'elle reflète depuis l'extérieur (lac, train, etc.) constitue d'ailleurs une source d'attractivité touristique.

La pente rend toutefois difficile l'accessibilité à certains quartiers. Les liaisons de mobilité douce et de transports publics entre les différents niveaux topographiques sont par endroit encore peu présentes et freinent les échanges entre le haut et le bas de la ville.

L'intégration des constructions dans la pente est également un enjeu important. Bénéficiant d'un rapport privilégié au grand paysage, les constructions à flanc de coteaux sont très exposées aux regards. Elles doivent donc s'adapter à la pente et non l'inverse.

La gestion des eaux de ruissellement et de surface, en relation avec les épisodes de précipitations ou de sécheresses extrêmes, représente un défi majeur face auquel la ville doit s'adapter. Le phénomène est d'autant plus significatif pour la ville de Neuchâtel avec l'effet de pente et les risques d'écoulement des eaux en surface jusqu'aux points les plus bas.

## Orientations stratégiques

- > Les **rues diagonales** sont aménagées de manière à former un système de mobilité cohérent et complémentaire avec les axes urbains majeurs, les plateformes multimodales et le cœur des centralités. Pour ce faire, un espace suffisant est accordé à la mobilité douce et aux **transports publics** afin d'encourager les déplacements à pied et à vélo. La végétalisation des rues est renforcée afin de favoriser la rétention des eaux.

Les rues diagonales font l'objet d'une densification adaptée au contexte urbain, particulièrement à l'**intersection avec les axes urbains majeurs**. Ces croisements sont mis en valeur par l'aménagement d'espaces publics attractifs et de qualité, voire par l'implantation d'un bâtiment-repère.

### **Corcelles, Cormondrèche et Peseux**

- Renforcer, depuis la gare de Corcelles-Peseux, la liaison diagonale entre Corcelles-Cormondrèche et Peseux en améliorant les cheminements de mobilité douce.

### **Monruz**

- Renforcer la liaison diagonale entre Monruz et la gare de Neuchâtel, notamment en matière de mobilité douce et de transports publics.

- > Les **liaisons de mobilité douce** entre le lac et la forêt sont rendues publiques pour assurer les continuités nord-sud et améliorer l'accessibilité générale au territoire. La végétalisation de ces liaisons est renforcée afin de fortifier l'infrastructure écologique. L'extinction de l'éclairage public au cœur de la nuit, ou à défaut sa diminution, sont pérennisées afin de préserver les espèces sensibles à la lumière et la santé humaine.
- > Des infrastructures publiques telles que de **nouvelles lignes de transports publics**, des **funiculaires**, des **ascenseurs** ou des **passerelles** sont créées pour faciliter le franchissement de la pente ou les différents niveaux topographiques.

### **Serrières**


- Connecter les différents niveaux topographiques entre le vallon, l'axe Clos-de-Serrières - Tivoli et le plateau de la gare pour créer une centralité cohérente et fonctionnelle.
- Améliorer la connexion entre les pôles de gare de Serrières et des Deurres par le développement d'une nouvelle ligne de transports publics performante.
- Développer une nouvelle ligne de transport public entre Serrières, la cuvette de Vauseyon et les Cadolles.

### **Cuvette de Vauseyon**

- Connecter les différents niveaux topographiques entre la cuvette, la rue des Poudrières et la rue des Parcs.

### **Valangin**

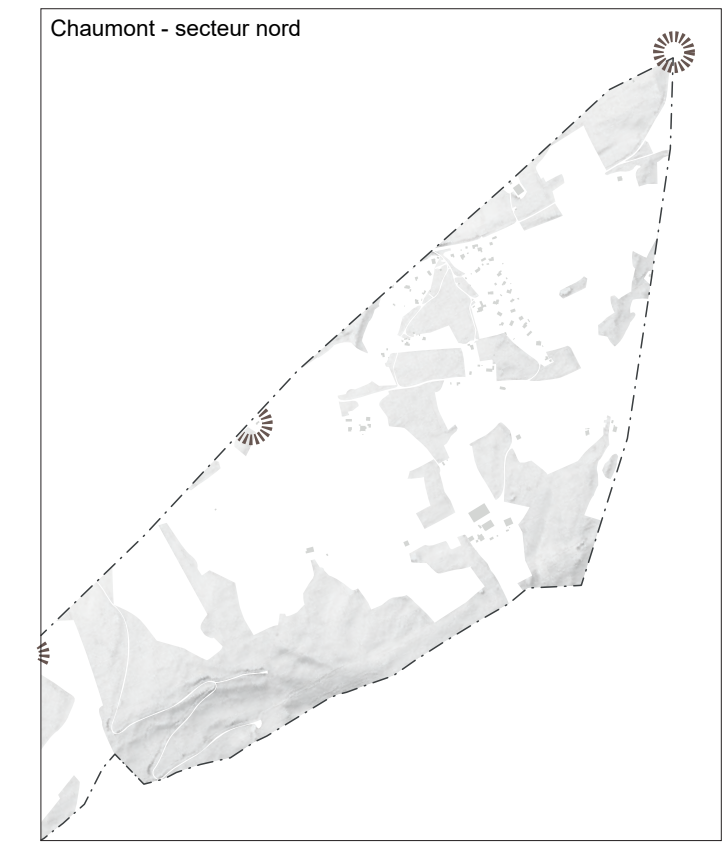
- Développer de nouvelles lignes de transports publics reliant Valangin au cœur de ville et à Vauseyon, respectivement Serrières, par le secteur des Cadolles.
- Prolonger ces liaisons en direction du Val-de-Ruz.

- 
- > L'organisation du bâti tient compte des contraintes données par la pente, notamment en ce qui concerne l'alignement et l'implantation des bâtiments, la structure de la ville en terrasses (murs de soutènement) ainsi que l'accès et l'adressage des bâtiments sur la rue.
  - > Les principaux points de vue sont préservés et mis en valeur, notamment par l'aménagement d'espaces publics de qualité.
  - > Du point de vue environnemental, les risques liés aux dangers naturels sont pris en compte dans les nouvelles planifications locales ainsi que dans les nouvelles constructions et infrastructures.



**PAL - Projet de territoire**  
**Franchir la pente**

Echelle : 1:20'000  
Date : 27.09.2023



- Rue diagonale
- Intersection avec axe majeur
- Liaison de mobilité douce
- Transports publics existant / à créer
- Funiculaire ou autre moyen pour franchir la pente
- /  Ascenseur public existant / nouveau
- Nouvelle passerelle
- Point de vue

Établi sur la base des données de la mensuration officielle du 06.07.2023  
Données cartographiques du SITN © 2023 / Service de la Géomatique et du Registre Foncier







5

## Vivre avec la nature

Renforcer les réseaux écologiques et paysagers en les connectant entre eux et avec les espaces publics par un maillage de mobilité douce.



Esquisse : Vivre avec la nature

### Enjeux

La ville dispose de nombreuses structures paysagères de valeur comme des bosquets, des parcs, des jardins et des arbres remarquables. Elle présente en outre une diversité de milieux naturels tels que des cours d'eau, des prairies, des vergers et des lieux singuliers (Gorges du Seyon). Elle est ainsi constituée de plusieurs trames écologiques dont les principales sont la trame verte (surfaces forestières, cordons boisés, arborisation, parcs, etc.), la trame bleue (Lac de Neuchâtel et cours d'eau) et la trame brune (surfaces de pleine terre).

La conciliation des activités humaines avec la préservation des écosystèmes naturels sont des enjeux constants et croissants. En effet, avec la densification du tissu bâti et le développement des infrastructures, le milieu naturel urbain subit de fortes pressions. Il en résulte une imperméabilisation progressive des sols, une perte des surfaces en pleine terre, une diminution de la végétalisation et de la biodiversité et un affaiblissement des écosystèmes. La formation d'îlots de chaleur est de fait accentuée tout comme la fréquence des inondations et des phénomènes de ruissellement. A cela s'ajoute le changement climatique qui accentue l'intensité des épisodes de chaleur et modifie les régimes de précipitations avec des sols qui s'assèchent et des nappes phréatiques qui s'épuisent. Les espaces naturels urbains sont par ailleurs de plus en plus morcelés et se heurtent à des césures urbaines telles que les infrastructures ferroviaires, les axes routiers ou encore certains îlots bâtis.

## Orientations stratégiques

Différents types d'espaces naturels urbains sont définis en fonction de leurs caractéristiques naturelles et paysagères, dans l'objectif de constituer **un réseau biologique continu**, favorisant la biodiversité à l'échelle de la ville. Ce réseau est complété par un maillage d'espaces publics, existants ou à créer, destinés aux habitant-e-s et aux visiteurs.

- Les **quartiers à dominance verte** sont des espaces de faible à moyenne densité, souvent bien arborisés et constitués de jardins privés, de vergers ou de prairies. Ces quartiers sont préservés pour participer à l'amélioration de la qualité de vie en ville et permettre de lutter contre la formation d'îlots de chaleur. Leurs valeurs écologiques sont préservées et la densification de ces secteurs est limitée. Ils sont intégrés au réseau des espaces publics et des lieux de rencontre.
- Les **îlots de nature** sont peu urbanisés, notamment grâce à leur positionnement topographique dans un vallon ou sur une colline. Ces poches bénéficient de hautes qualités paysagères et comprennent pour la plupart des valeurs écologiques qui doivent être préservées et renforcées. Les îlots de nature sont caractérisés par la présence de parcs et de jardins arborés remarquables. Ces derniers doivent faire l'objet de mesures de protection et être pleinement intégrés dans les projets de construction.
- Les **parcs et espaces verts publics** offrent à la population des espaces de loisirs, de délassément, de rencontres et de sociabilisation. Leur développement contribue à la qualité de vie des habitant-e-s et offre des lieux adaptés à l'activité physique de plein air. Une mise en réseau est recherchée pour offrir de généreux espaces verts et de fraîcheur à la population. De **nouveaux parcs et espaces verts publics** sont créés au Cudeau-du-Haut, aux Arniers, à la Rosière, à Monruz et à la Coudre. Les préaux des écoles sont également appelés à être valorisés en tant que lieux d'activité de plein air, par des aménagements adaptés aux différentes situations et besoins (arborisation, création de places de jeu, perméabilisation).
- Les **écrins de verdure** sont des espaces de dégagement visuel autour des vieux villages de Corcelles et de Comondrèche et sont majoritairement constitués de jardins et jardins-potagers. Ils mettent en valeur les structures historiques et possèdent de bonnes qualités écologiques. La continuité de ces écrins est préservée par leur mise en réseau.
- Les **axes végétalisés** sont généralisés à l'échelle de la ville, en tenant compte du contexte urbain et paysager des quartiers qu'ils traversent. Ces axes sont progressivement réaménagés en renforçant leur arborisation, en favorisant la perméabilité des sols et la création d'îlots de fraîcheur, en réduisant le nombre de places de stationnement en surface aux endroits qui le permettent et en améliorant la qualité des espaces publics adjacents. Dans cet esprit, les infrastructures souterraines sont déplacées sous les axes routiers et coordonnées avec les aménagements de surface pour libérer davantage d'espace.

> Les **cours d'eau** sont à valoriser par des opérations de renaturation (le Seyon, le Monruz, le Grand Ruau). La Serrière est valorisée par une remise à ciel ouvert sur une partie de son tracé entre la source et le lac.

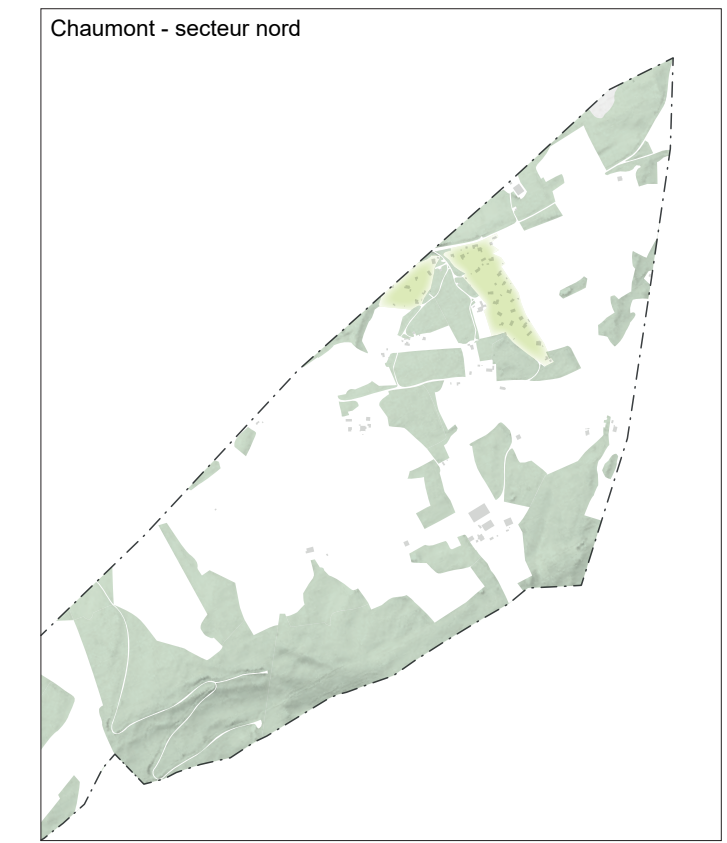
> L'**espace des rives** est renforcé par l'aménagement de zones naturelles. Ces zones servent à la fois de refuge pour la faune et la flore ainsi qu'à la gestion des eaux pluviales. Leur aménagement dépend du contexte urbain et de la densité des constructions. Ainsi, les zones naturelles de la crique à l'ouest de Philip Morris, de l'est du parc des Jeunes-Rives, du delta du Seyon, de la Roselière à l'ouest de la plage de Monruz, de la garide au sud-ouest du Laténium et plus généralement tous les cordons boisés et bosquets situés le long des rives doivent être préservés.

> Les zones de protection existantes (ZP2 ou autre) sont évaluées et mises à jour en fonction des caractéristiques biologiques en présence. De nouvelles zones pourront être créées et mises en œuvre dans des plans de gestion.




**PAL - Projet de territoire**  
Vivre avec la nature

Echelle : 1:20'000  
Date : 27.09.2023



-  Quartier à dominance verte
-  Réseau biologique
-  Îlot de nature urbaine
-  Parc et espace vert public existant
-  Nouveau parc et espace vert public
-  Ecrin de verdure
-  Cours d'eau actuel / à valoriser
-  Espace des rives
-  Axe végétalisé
-  Forêt et relief

Établi sur la base des données de la mensuration officielle du 06.07.2023  
Données cartographiques du SITN © 2023 / Service de la Géomatique et du Registre Foncier









6

## Vivre les lisières

Apaiser les quartiers en lisière de forêt ou proches des zones agricoles et soigner les transitions entre ces différents espaces.



Esquisse : Vivre avec la nature

### Enjeux

Après s'être étendue sur le lac, la ville de Neuchâtel s'est progressivement développée en direction de la forêt et des espaces agricoles. Ces grandes entités, désormais préservées grâce au développement de l'urbanisation vers l'intérieur, fixent les limites du territoire communal. L'une d'entre elles, la lisière forestière, regroupe une multitude d'usages (équipements sportifs, culturels et de loisirs) dont l'accès doit être assuré et les fonctions des espaces forestiers (protection, production, biodiversité, activités de loisirs et de détente) préservées.

Longue de douze kilomètres et caractérisée par une certaine tranquillité, la lisière forestière offre des dégagements visuels exceptionnels sur le lac et les Alpes. Les quartiers qui s'y sont développés forment un ensemble quasi continu d'espaces extérieurs (jardins, vergers, prairies, etc.). Les grands espaces forestiers qui la jouxtent représentent à la fois des espaces naturels privilégiés pour le maintien de la biodiversité mais également des espaces de détente et de loisirs pour la population. Un équilibre entre les valeurs naturelles et paysagères, les développements urbains et infrastructurels et les besoins des habitant-e-s est recherché.

## Orientations stratégiques

- > De manière générale, la lisière est apaisée en renforçant d'une part les qualités intrinsèques des lieux et en renonçant d'autre part à de nouveaux développements urbains et infrastructurels.
- > Les **quartiers de la lisière** sont développés en respectant la morphologie du tissu bâti existant. La densification y est limitée. Les bâtiments de petite échelle avec une faible emprise au sol et des espaces extérieurs généreux sont favorisés. L'aménagement de placettes pour le public est encouragé afin d'améliorer la qualité de séjour des usagères et des usagers. Pour préserver l'apaisement des lisières, le trafic est maîtrisé en faveur de l'accessibilité pour les piétons et les vélos.

### « Sur les Rues », « Les Guches », « Les Cortenaux » et « Les Combes »

- Fixer des densités en cohérence avec l'accessibilité aux secteurs (seuil de trafic admissible sur la H10), le contexte paysager et la topographie.

### « Sur les Rues », « Clos-des-Auges » et « Pertuis du Sault »

- Limiter les développements pour préserver et renforcer les valeurs paysagères des sites, dans l'esprit des quartiers de la lisière.

- > **Les liaisons de mobilité douce** sont assurées en lien avec les transports publics (gares, arrêts de bus) et les diverses centralités. En les poursuivant en direction des rives et en renforçant leur caractère végétal, elles fortifient l'infrastructure écologique et garantissent des continuités entre la forêt et le lac.
- > **Les franges entre les milieux bâtis, la forêt, la zone agricole et le coteau viticole** jouent le rôle d'interface entre les milieux bâtis et naturels. Leurs qualités paysagères et écologiques sont préservées.

### Les Vernets et Puits-Godet

- Développer la zone d'activités en prenant en compte les valeurs naturelles et paysagères du site.

- > Les qualités paysagères et écologiques des terres agricoles des Hauts de Corcelles, de la clairière de Fontaine-André, du plateau de Valangin, des pâturages de Chaumont ainsi que des coteaux viticoles sont préservées. Leur accessibilité en mobilité douce, notamment par des cheminements pédestres, est garantie.
- > **Les portes d'entrée principales dans la forêt** permettent de canaliser les usages et les flux au sein de cette dernière et en direction des **équipements sportifs, culturels et de loisirs** situés à proximité. Elles sont signalées par des aménagements adaptés au contexte local (mobilier urbain, plantations, signalétique, etc.).

### De Corcelles à Hauterive (« la Forestière »)

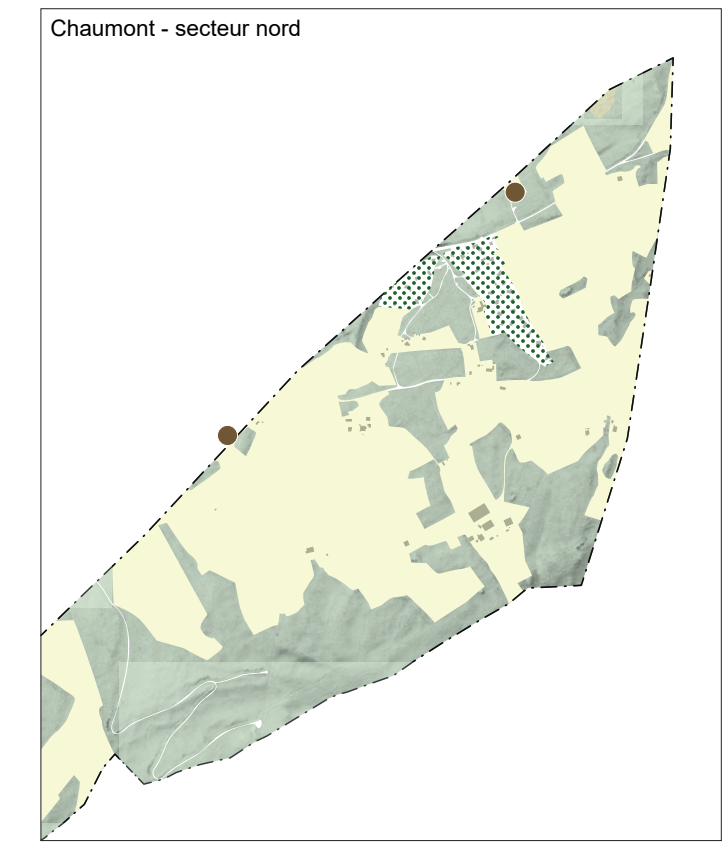
- Assurer une liaison de mobilité douce de loisirs continue d'est en ouest à travers la forêt.
- Garantir le franchissement des gorges du Seyon, en valorisant la passerelle actuelle située en amont du Gor de Vauseyon ou en réalisant un nouvel ouvrage.

- > **Les différents hameaux et fermes isolées** liés à l'habitat rural sont préservés en veillant à leur intégration paysagère ainsi qu'à leur qualité architecturale et patrimoniale.



**PAL - Projet de territoire**  
**Vivre les lisières**

Echelle : 1:20'000  
Date : 27.09.2023



- Quartier de la lisière
- Liaison de mobilité douce
- Frange entre le milieu bâti, la forêt, la zone agricole et le coteau viticole
- Porte d'entrée principale dans la forêt
- Équipement (sportif, culturel, de loisirs)
- Hameau / ferme isolée
- Zone agricole
- Coteau viticole
- Forêt et relief

Établi sur la base des données de la mensuration officielle du 06.07.2023  
Données cartographiques du SITN © 2023 / Service de la Géomatique et du Registre Foncier

0 500 1'000 m







7

## Valoriser la rive

Renforcer le rapport de la ville à l'eau en développant l'ouverture des quartiers sur le lac, en valorisant l'accès à l'eau et en apaisant l'axe urbain le long du littoral entre Serrières et Monruz.



Esquisse : Valoriser la rive

### Enjeux

Les rives du lac participent à la qualité de vie de la ville de Neuchâtel. Elles se déclinent en une succession de quais urbains, de parcs publics, d'axes (routiers et ferroviaires) et d'infrastructures culturelles, sportives et de loisirs. De par leur patrimoine paysager et bâti d'exception, les rives constituent des espaces de détente et de rencontre et possèdent un fort potentiel d'attractivité touristique. Elles sont également primordiales pour la biodiversité, par la valorisation des différents milieux existants.

La diversité des fonctions que la rive remplit, couplée à son espace restreint, rendent la gestion des usages complexes et nécessitent de trouver un équilibre entre leur densification, l'accès au lac, les activités culturelles et sportives, les besoins en mobilité et leurs qualités naturelles et paysagères.

## Orientations stratégiques

- > La stratégie positionne la rive comme un espace majeur de la ville qu'il s'agit de valoriser pour renforcer l'intensité des usages et la qualité de vie au bord du lac. L'axe urbain qui s'étend le long des rives du littoral est progressivement réaménagé et densifié en tirant parti de la réduction du trafic individuel motorisé (TIM), du renforcement de l'attractivité des aménagements pour la mobilité douce et de l'amélioration de la desserte en transports publics.
- > **Le tissu bâti est densifié** selon le contexte architectural, historique et paysager. Des ouvertures entre les bâtiments, constituant des **fronts urbains discontinus**, sont garanties pour permettre des dégagements visuels et relier la rive aux quartiers environnants par des **liaisons de mobilité douce**. **L'axe du littoral** est valorisé en un espace-rue de qualité facile à traverser et par le développement d'**une nouvelle ligne de transports publics performante**. Une ligne de **cabotage** entre Serrières et Monruz est également envisagée.

### **Axe Jeanrenaud, Max-Petitpierre et Louis-Perrier**

- Développer l'urbanisation le long de l'axe du littoral, requalifier les quais et atténuer l'effet de césure du tram et de la route cantonale afin de libérer de l'espace pour la mobilité douce, en particulier pour les piétons le long du lac.
- Renforcer le rôle de contournement de l'autoroute afin de délester l'axe du littoral et le coeur de ville.

### **Vallon de la Serrière - Cité-Suchard - jonction autoroutière**

- Valoriser la continuité piétonne et paysagère du Vallon de la Serrière en direction du lac ainsi qu'entre la Cité-Suchard et le lac.
- Aux abords de la jonction autoroutière, compléter les aménagements paysagers existants et offrir de nouveaux espaces de détente.

### **Site de l'Evole et hangar des trams**

- Reconsidérer l'affectation du site et prévoir la possibilité d'y implanter un équipement culturel ou touristique public/privé d'envergure, contribuant à l'attractivité de la ville.

### **Rue de la Place d'Armes, Place Numa-Droz**

- Faciliter les traversées piétonnes afin de renforcer les connexions entre le coeur de ville et le lac (ex : rue du Bassin).

### **Place Agota Kristof**

- Requalifier la place dans une dynamique d'amélioration de la qualité de vie pour l'ensemble de ses habitants et usagers tout en s'inscrivant dans une logique de résilience aux changements climatiques.

### **Port de Neuchâtel et Place du Port**

- Garantir l'accessibilité du port à tous les usagers et cadrer les différentes activités.
- Mettre en valeur l'entrée sud de la ville et valoriser l'attrait touristique du lac.
- Réaménager la Place du Port.

### **Alexis-Marie-Piaget**

- Étendre le Jardin anglais sur la place Alexis-Marie-Piaget et prolonger la zone piétonne le long du faubourg du Lac.



#### **Jeunes-Rives**

- Poursuivre la réalisation du parc urbain des Jeunes-Rives.
- Renforcer sa connexion avec le Jardin anglais et les espaces publics du cœur de ville par des continuités piétonnes et de mobilité douce.
- Valoriser le patrimoine paysager et urbanistique des axes transversaux des faubourgs, complémentaires du Jardin anglais et des Jeunes-Rives.

#### **Avenue du Premier-Mars - secteur du Nid-du-Crô**

- Requalifier l'avenue en intégrant une nouvelle ligne de transport public performante jusqu'au secteur du Nid-du-Crô (prolongement du Littorail).

#### **Port du Nid-du-Crô**

- Densifier le secteur, notamment par la réalisation d'un centre d'activités portuaires et nautiques.
- Mieux affirmer son rapport au lac par un bâtiment-repère.
- Aménager une nouvelle halte de cabotage.

#### **Monruz**

- Garantir une bonne accessibilité publique aux rives à Monruz, en lien avec le développement de la centralité.

- > Les équipements de loisirs et de sports sont reliés par une **promenade continue (la « Lacustre »)** destinée aux vélos et aux piétons à l'échelle régionale le long des **espaces végétalisés des rives**. Les points d'accès au lac doivent être renforcés en assurant la préservation des milieux naturels de qualité et en coordonnant l'intégration de plusieurs pompes à chaleur destinées au réseau de chauffage à distance tout en déployant sur de grands espaces des surfaces photovoltaïques.

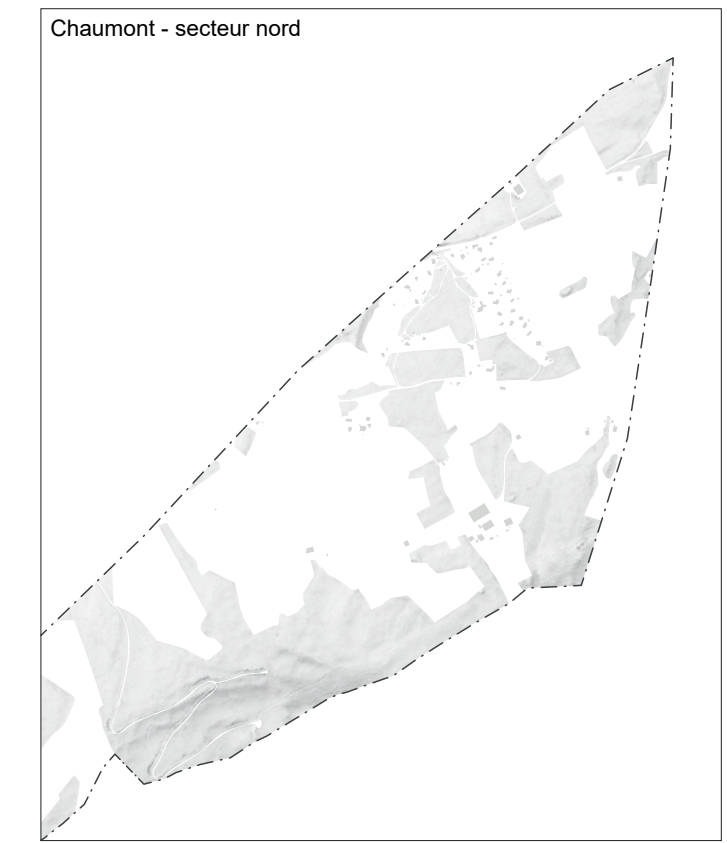
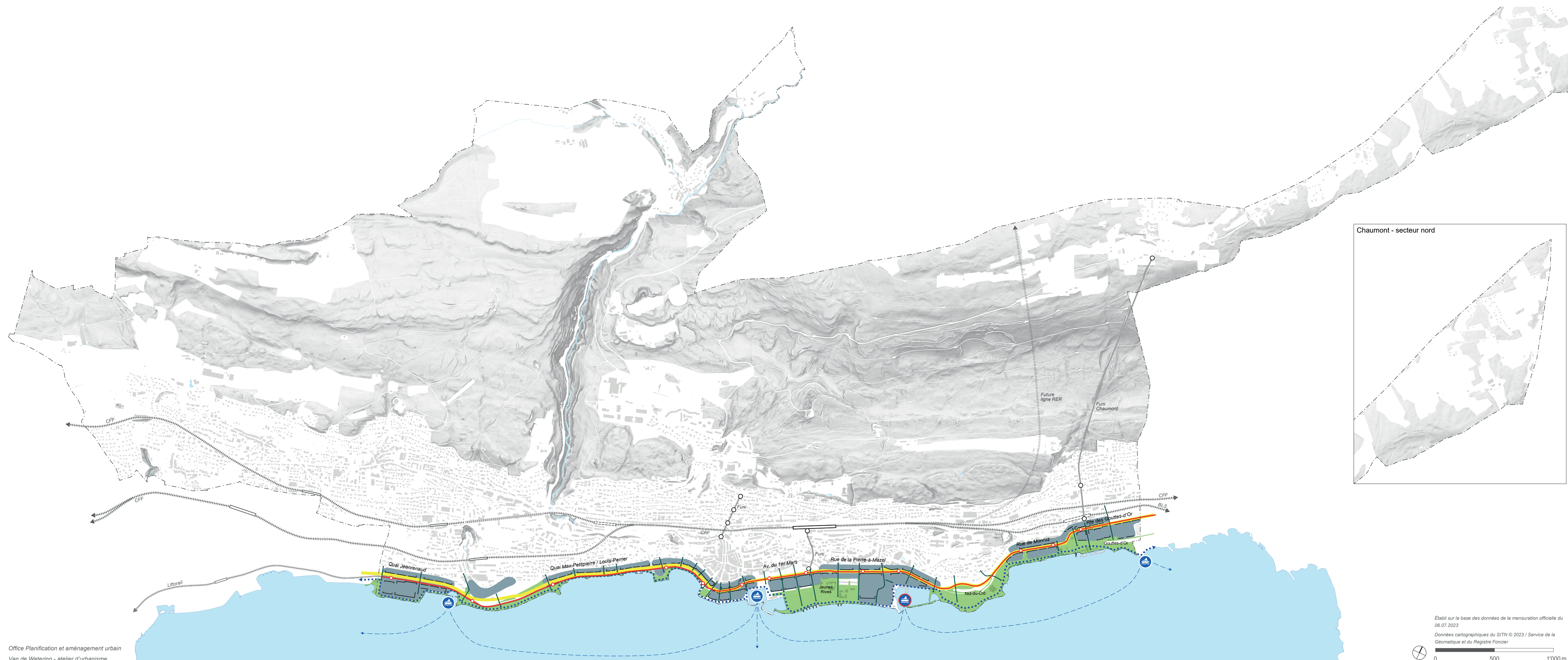
#### **Baie de l'Evole et quai Max-Petitpierre**

- Valoriser la baie et requalifier le cheminement le long du lac, notamment ses connexions en direction de Serrières et du cœur de ville.
- Renforcer les valeurs naturelles de la partie aquatique.



**PAL - Projet de territoire**  
Valoriser la rive

Echelle : 1:20'000  
Date : 27.09.2023



- Densité du bâti le long des rives
- Front urbain discontinu
- Liaison de mobilité douce aux quartiers environnants
- Axe du Littoral
- Nouvelle ligne de transport public performante
- Ligne et halte de cabotage
- Nouvelle halte de cabotage
- Promenade continue (La Lacustre)
- Espace végétalisé des rives

Établi sur la base des données de la mensuration officielle du 06.07.2023  
Données cartographiques du SITN © 2023 / Service de la Géomatique et du Registre Foncier



# Conclusion

Le plan d'aménagement local vise à développer collectivement une stratégie urbaine en mesure d'améliorer la qualité de vie des habitants, de rendre la ville attractive et de la faire rayonner sur les plans régional, national et international.

Il est, pour les habitant-e-s de notre ville, une démarche qui se déploie dans le temps. Les affectations et la réglementation sont établies pour une période de 15 à 20 ans. Le projet de territoire oriente dès aujourd'hui les projets urbains en cours. Les réalisations urbanistiques et architecturales, qui résulteront de cette planification, façonneront, au fil du temps, la ville de demain.

Le PAL fixe les priorités du développement urbanistique de notre ville. Il s'accompagne de plusieurs stratégies à incidence territoriale qui participent à part entière de cette transformation. Notre objectif est de créer des synergies et des complémentarités entre nos différentes actions et d'offrir les conditions-cadres permettant à toutes les actrices et tous les acteurs de notre cité de prendre part à cette évolution.

Nous sommes aujourd'hui à la fois dans la continuité d'une transformation progressive du territoire et à un moment-clé de notre développement urbain. Notre priorité est d'engager, par le projet de territoire, cette première étape de réalisation du plan d'aménagement local et d'exprimer ainsi notre ambition pour la Ville de Neuchâtel.

**Dicastère du développement territorial**

Violaine Blétry-de Montmollin

Conseillère communale



